



**NOTE DE TRAVAIL**

**ASSEMBLÉE — 41e SESSION**

**COMITÉ EXÉCUTIF**

**Point 19 : Multilinguisme à l'OACI**

**MULTILINGUISME À L'OACI**

(Note présentée par le Conseil de l'OACI)

**RÉSUMÉ ANALYTIQUE**

Reconnaissant le multilinguisme comme un principe fondamental qui concourt à la réalisation des objectifs de l'OACI, la présente note rend compte de la mise en œuvre des politiques et décisions adoptées pour renforcer l'efficacité et l'efficacité en matière de services linguistiques.

Conformément à la résolution A37-25 de l'Assemblée intitulée *Politique de l'OACI en matière de services linguistiques*, qui stipule que « la prestation d'un service de niveau adéquat dans les langues de travail de l'OACI [...] est d'une haute importance pour la diffusion dans le monde entier de la documentation de l'OACI, en particulier celle des normes et pratiques recommandées (SARP), ainsi que pour le bon fonctionnement de l'Organisation et de ses organes permanents », et à la résolution 73/346 de l'Assemblée générale des Nations Unies, la présente note de travail donne un aperçu des mesures mises en œuvre pour promouvoir le multilinguisme à l'OACI au moyen de la parité et de la qualité des services, de l'optimisation des ressources disponibles, de l'adhésion aux meilleures pratiques des Nations Unies en matière de services linguistiques, ainsi qu'au moyen de la conception et de l'utilisation d'outils techniques améliorés.

**Suite à donner :** L'Assemblée est invitée :

- a) à prendre note des activités que l'OACI mène en faveur du multilinguisme ;
- b) à prendre note de la [Stratégie de promotion du multilinguisme à l'OACI](#) récemment approuvée ;
- c) à demander à l'OACI de mettre en œuvre l'ensemble de la Stratégie de promotion du multilinguisme à l'OACI ;
- d) à demander instamment aux États membres de collaborer activement avec l'OACI, notamment sous la forme de partenariats, de détachements de personnel ou de contributions volontaires, pour promouvoir le multilinguisme en tant que partie intégrante des programmes et des activités de l'Organisation.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à tous les objectifs stratégiques et à toutes les stratégies de soutien.
<i>Incidences financières :</i>	Les activités visées dans la présente note devraient être entreprises dans le cadre des ressources disponibles dans le budget ordinaire 2023-2025 et/ou au moyen de contributions extrabudgétaires, selon les indications contenues dans le plan d'activités 2023-2025.
<i>Références :</i>	A40-WP/635 Rev. 1 Résolutions de l'Assemblée en vigueur (au 4 octobre 2019) – Doc 10140 Résolution 73/346 de l'Assemblée générale des Nations Unies

## 1. INTRODUCTION

1.1 Le Secrétariat de l'OACI fournit des services linguistiques dans les six langues de travail à l'Assemblée, au Conseil, aux organes délibérants et à d'autres réunions. Les publications et la documentation sont publiées selon le principe de la diffusion simultanée, afin d'assurer à tous les États « une possibilité équitable et égale de consulter la documentation produite par l'Organisation ».

1.2 Des résolutions de l'Assemblée ont appelé l'OACI : a) à assurer la prestation d'un niveau adéquat de services linguistiques pour le bon fonctionnement de l'Organisation et de ses organes permanents, à veiller à ce que les services linguistiques fassent partie intégrante de tous les programmes de l'OACI et à maintenir la parité des langues et la qualité du service dans toutes les langues de travail (A37-25), et b) à mettre en œuvre le principe de diffusion simultanée (A24-21). De plus, à sa 40e session, l'Assemblée a souligné que le multilinguisme contribuait à la mise en œuvre des normes et pratiques recommandées (SARP) et des procédures pour les services de navigation aérienne (PANS) et donc au développement d'une aviation civile internationale plus sûre. Elle a de ce fait considéré que le multilinguisme participait de l'initiative Aucun pays laissé de côté. Dans cet esprit, elle a demandé au Secrétaire général d'élaborer une « stratégie globale pour la promotion du multilinguisme », en retenant comme priorités la fourniture de services linguistiques de qualité et le renforcement des capacités linguistiques au Siège et dans les bureaux régionaux.

1.3 L'OACI est pleinement attachée aux principes énoncés dans la résolution 73/346 de l'Assemblée générale des Nations Unies intitulée Multilinguisme. L'égalité des langues est un principe fondamental de l'Organisation, qui s'applique également à sa documentation.

## 2. SERVICES LINGUISTIQUES DURANT LE TRIENNAT ACTUEL (2020-2022)

2.1 Le budget actuel des services linguistiques pour le triennat 2020-2022 prévoit une capacité annuelle de 8,6 millions de mots pour la traduction et de 1 344 séances d'interprétation, comme pour le triennat précédent.

2.2 *Interprétation* – La capacité d'interprétation est limitée à sept séances par semaine. Le programme des réunions pour 2020-2022 est planifié et préparé avec soin afin d'optimiser l'utilisation des ressources disponibles. Pour les exceptions à la règle, un financement supplémentaire est fourni par le bureau organisateur ou par des gains d'efficacité réalisés ailleurs au sein de l'OACI. Les réunions de catégorie 4 continuent d'être couvertes selon le principe du recouvrement des coûts. Dans de tels cas, le bureau organisateur est tenu de couvrir les coûts des services d'interprétation en utilisant les recettes générées par la réunion concernée. Cependant, en raison de la pandémie de COVID-19 et de la nécessité de tenir des réunions virtuelles et hybrides, la capacité d'interprétation a été réduite à cinq séances par semaine et a donc diminué de 40 %. Sauf nouvelles dispositions administratives et budgétaires pour compenser ce déficit important, on continuera d'appliquer cette mesure pendant la prochaine période triennale tant qu'il faudra tenir des réunions en mode virtuel et hybride. De plus, les besoins excédant la capacité de cinq séances par semaine sont satisfaits soit aux dépens de la capacité de traduction, qui s'en trouve réduite, soit en engageant des dépenses supplémentaires, ou suivant une combinaison des deux.

2.3 *Traduction* – La capacité de traduction est de 8,6 millions de mots par an, chiffre qui tombera à 7,7 millions au prochain triennat selon le scénario actuellement envisagé pour le budget ordinaire. La demande moyenne est demeurée inchangée et dépasse déjà la capacité de 35 %.

2.4 Afin de répondre à la demande excédentaire de traduction, des fonds supplémentaires sont fournis par d'autres sources de l'OACI ou par des gains d'efficacité réalisés au sein de la Sous-Direction des services linguistiques et des publications. La traduction de communications supplémentaires avec les États est assurée par des ressources en interne, mais la plupart des autres besoins excédentaires sont externalisés. Il en résulte à la fois un déséquilibre dans le ratio de traduction (60 % en interne et 40 % en externe) et une difficulté supplémentaire, posée par la qualité des tâches externalisées. La traduction de certains sites web se poursuit à un rythme plus lent, car il faut trouver des sources de financement pour chaque projet. Les petites mises à jour des sites web déjà traduits sont effectuées par des traducteurs en interne.

2.5 Comme durant le triennat précédent, des services complets de traduction sont fournis pour les réunions des catégories 1 et 2, où les règles essentielles concernant la longueur des notes de travail (quatre pages par note) et les délais de soumission sont respectés. La pratique courante consistant à fournir une traduction limitée de la documentation d'avant-session pour les réunions de la catégorie 3 s'est poursuivie. En plus des conditions appliquées aux catégories 1 et 2, la traduction est limitée aux amendements des SARP et des PANS ou limitée à un document par point de l'ordre du jour dans d'autres cas. Aucune traduction n'est fournie pour les documents de session, et le rapport est traduit après la réunion. Cette pratique restera inchangée au cours du prochain triennat.

### **3. INITIATIVES DESTINÉES À ACCROÎTRE L'EFFICACITÉ DES SERVICES LINGUISTIQUES ET À PROMOUVOIR LE MULTILINGUISME**

3.1 En entérinant à la 3<sup>e</sup> séance de sa 225<sup>e</sup> session la Stratégie de promotion du multilinguisme à l'OACI, le Conseil a fait un grand pas en avant. Cette stratégie vise avant tout à favoriser une nouvelle approche du multilinguisme, non seulement sur le plan des services linguistiques, mais aussi sur celui de la mobilisation du plein potentiel de l'Organisation pour tirer le meilleur parti de sa diversité. Elle englobe services linguistiques, ressources humaines, communication stratégique, mobilisation des parties prenantes (promotion du multilinguisme en tant que valeur universelle, y compris par le biais de partenariats) et exercice des responsabilités organisationnelles et vise à une plus grande coordination dans ces domaines entre le Secrétariat, le Conseil et les États membres. Le Secrétariat établira un plan de mise en œuvre assorti de mesures concrètes dans tous les domaines pertinents, en tenant compte des meilleures pratiques et des succès d'autres organismes du système des Nations Unies ayant adopté des approches similaires en matière de multilinguisme. Ces mesures devront être mises en œuvre dans le cadre et sous réserve des ressources inscrites au budget ordinaire du prochain triennat (2023-2025) et/ou des contributions extrabudgétaires. On trouvera le texte intégral de la Stratégie à la page [www.icao.int/Meetings/a41/Pages/documentation-reference-documents.aspx](http://www.icao.int/Meetings/a41/Pages/documentation-reference-documents.aspx).

3.2 Pour assurer le succès de la mise en œuvre de la Stratégie, les États membres sont invités à jouer un rôle moteur. Ils peuvent notamment appuyer l'Organisation en :

- a) aidant à nouer des partenariats pour la formation linguistique des fonctionnaires de l'OACI de manière à faciliter la fourniture d'un appui multilingue aux activités de l'Organisation ;
- b) détachant des spécialistes des langues (traducteurs, interprètes, éditeurs, etc.) pour appuyer le travail de la Sous-Direction des services linguistiques et des publications et la promotion du multilinguisme dans l'ensemble de l'Organisation ;
- c) versant des contributions volontaires à des initiatives concrètes comme la traduction des sites web de l'OACI et des textes réglementaires qui ne sont pas encore disponibles dans certaines langues de travail, ou en fournissant des services de traduction et d'interprétation dans des langues non officielles pour répondre aux besoins particuliers d'un pays ou d'une région.

3.3 Dans le cadre du programme de transformation numérique lancé par le Secrétaire général, la mise en œuvre du projet de système de gestion des services linguistiques (projet LSMS) jouera un rôle clé dans le renforcement de la qualité et de l'efficacité des services linguistiques en accroissant et en améliorant la production et en allégeant la charge du personnel linguistique. Ce projet permettra de doter l'OACI de systèmes et d'outils de pointe conçus par le Secrétariat de l'ONU et utilisés avec succès dans un nombre croissant d'institutions du système des Nations Unies ces dernières années. Il s'agit d'un ensemble logiciel comprenant un outil de traduction et de terminologie assisté par ordinateur (eLuna), un outil de gestion du flux de travail (gDoc) et un outil de gestion de l'interprétation (eAPG).

3.4 Le modèle opérationnel de la Sous-Direction des services linguistiques et des publications consistant à augmenter le nombre de traducteurs permanents qui sont également des interprètes qualifiés a fait ses preuves en permettant de répondre avec plus d'efficacité et de souplesse à des demandes urgentes et sans précédent de services d'interprétation et de traduction, en particulier durant la crise de la COVID-19. Par ailleurs, l'irruption du télétravail a donné lieu à la mise en place de dispositions novatrices en matière de gestion et de prestation des services linguistiques et de publication. À cet égard, l'interprétation à distance a été la réalisation la plus complexe et la plus innovante, résultat positif d'une collaboration harmonieuse à l'échelle de l'OACI.

3.5 L'OACI a continué de renforcer ses partenariats avec le Secrétariat de l'ONU, le système des Nations Unies et d'autres organisations internationales qui comptent des services linguistiques et de conférence, notamment dans le cadre de la Réunion annuelle internationale concernant les services linguistiques, la documentation et les publications (IAMLADP) et sa composante technique, la Réunion interinstitutions sur la terminologie et la traduction assistées par ordinateur (JIAMCATT). Ces partenariats ont toujours aidé à tirer parti de l'expérience et des meilleures pratiques connues ailleurs en matière de fourniture de services linguistiques.

3.6 Un projet d'envergure visant à offrir une formation à l'échelle de l'Organisation sur la rédaction concise de rapports et de politiques sera lancé avant la fin de 2022. Cette formation pratique et concrète sera offerte à quelque 500 membres du personnel de l'OACI sur une période de trois ans. Elle mettra l'accent sur la concision et la clarté de l'expression afin d'améliorer les compétences rédactionnelles du personnel et sa capacité à produire des textes d'orientation ou à caractère technique succincts et synthétiques.

3.7 La gestion globale des services linguistiques et de publication a continué d'être renforcée et rationalisée. En particulier, le Secrétariat a poursuivi ses efforts pour étoffer le fichier d'interprètes, de traducteurs et d'éditeurs indépendants dans toutes les langues de l'OACI et pour veiller à ce que les postes vacants soient pourvus en temps voulu. Le programme de linguistes auxiliaires, conçu pour former la prochaine génération de linguistes spécialisés dans l'aviation, a été suspendu en raison de contraintes budgétaires et de la pandémie de COVID-19. Cependant, il reprendra pour autant que les ressources nécessaires lui soient allouées.

## 4. CONCLUSION

4.1 Les services linguistiques font partie intégrante de chaque programme de l'OACI. Ils sont essentiels à la réalisation de tous les objectifs stratégiques de l'Organisation et à la mise en œuvre mondiale des SARP et des PANS. De plus, ils constituent un impératif majeur pour l'initiative *Aucun pays laissé de côté* et pour les communications de l'OACI avec les États membres.

4.2 L'OACI continue de fournir des services linguistiques de qualité tout en faisant face au défi de concilier la demande croissante et la diminution des ressources. L'amélioration des arrangements de travail et l'introduction de nouveaux outils informatiques et des meilleures pratiques des Nations Unies continueront de contribuer à optimiser les ressources humaines, matérielles et budgétaires, ce qui permet à la Sous-Direction des services linguistiques et des publications d'apporter un appui crucial aux organes délibérants de l'OACI, au Secrétariat et aux autres parties prenantes dans leur poursuite des objectifs stratégiques de l'Organisation. Des efforts soutenus sont déployés pour rationaliser les processus et les opérations et accroître ainsi l'efficacité et l'efficacités. D'autres mesures sont actuellement prises pour réduire la demande de services linguistiques, recenser d'autres sources de financement telles que des contributions volontaires, continuer à améliorer la qualité des services fournis et respecter l'engagement de l'OACI envers le multilinguisme.

— FIN —